

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas destinées à être publiées ni distribuées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

Rennes, le 4 octobre 2007



ASTELLIA : LANCE SON OPERATION D'INTRODUCTION SUR ALTERNEXT DE NYSE EURONEXT PARIS

- › Fourchette indicative de prix de l'offre applicable au placement global et à l'offre à prix ouvert entre 15,20 euros et 17,66 euros par action
- › Montant indicatif de l'offre : 13,31 millions d'euros (sur la base du milieu de la fourchette indicative de prix, soit 16,43 euros et hors option de sur-allocation)
- › Augmentation de capital avec suppression du droit préférentiel de souscription et appel public à l'épargne par émission d'un nombre maximum de 657 895 actions nouvelles
- › Cession d'un nombre de 201.300 actions existantes (pouvant être porté à 330.179 en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation)
- › Clôture de l'offre à prix ouvert et du placement global prévue le 15 octobre 2007 à 17 heures (heure de Paris)

Astellia, spécialiste français des solutions d'optimisation pour la gestion de la Qualité de Service (Qos) et la performance des réseaux de téléphonie mobile, annonce le lancement de son introduction en bourse sur le marché Alternext de NYSE Euronext Paris.

L'Autorité des marchés financiers (l'« AMF ») a apposé le visa n° 07-345 en date du 3 octobre 2007 sur le prospectus relatif à l'introduction en bourse des actions Astellia. Le prospectus est disponible sans frais au siège d'Astellia (ZA du Plessis – Rue du Plessis CS27241 – 35772 Vern sur Seiche cedex - France) et auprès de la banque introductrice, Société Générale Corporate & Investment Banking (CAFI/SUP/EXE - 75 886 Paris Cedex 18). Le prospectus peut être consulté sur le site Internet d'Astellia (www.astellia.com) et sur celui de l'AMF (www.amf-france.org).

L'introduction en bourse constitue une étape importante de l'accélération du développement d'Astellia. A l'occasion du lancement de l'opération, Christian Queffelec, Président Directeur Général et co-fondateur d'Astellia a déclaré : « *L'introduction en bourse d'Astellia est un moteur important pour accélérer notre présence à l'international et favoriser le financement de nos projets R&D à long terme ; elle nous permettra de soutenir l'augmentation de notre pénétration sur les marchés étrangers et nous offre une flexibilité stratégique accrue pour poursuivre d'éventuelles opportunités de croissance externe* »

L'opération est constituée d'une offre portant sur un nombre maximum de 988 074 actions (soit une émission d'un nombre maximum de 657 895 actions et une cession d'un maximum de 330 179 actions existantes, en cas d'exercice intégral de l'option de sur-allocation) réalisée par le biais :

- › d'une offre au public en France sous forme d'une offre à prix ouvert, principalement destinée aux personnes physiques ; et
- › d'un placement global principalement destiné aux investisseurs institutionnels comportant un placement ouvert au public en France et un placement privé international dans certains pays, en dehors des Etats-Unis d'Amérique, du Canada, de l'Australie et du Japon.

Les informations contenues dans le présent document ne sont pas destinées à être publiées ni distribuées, directement ou indirectement, aux Etats-Unis, au Canada, en Australie ou au Japon.

L'offre à prix ouvert et le placement global seront ouverts à compter du 4 octobre 2007 et seront clôturés le 15 octobre 2007 à 17 heures (heure de Paris). Le nombre définitif d'actions à émettre et la fixation du prix définitif de l'offre devraient intervenir le 16 octobre 2007. Les négociations sur le marché Alternext d'Euronext Paris devraient débuter le 17 octobre 2007.

La notice légale sera publiée au Bulletin des annonces légales obligatoires du 5 octobre 2007.

Société Générale Corporate & Investment Banking est seul teneur de livre et Listing Sponsor.



A propos d'Astellia

Astellia est spécialisée dans la conception, la fabrication et la commercialisation de solutions matérielles et logicielles dédiées à la gestion de la Qualité de Service (Qos) et de la performance des réseaux de téléphonie mobile.

Présente auprès de plus de 130 opérateurs télécoms et équipementiers, Astellia fait partie des premiers acteurs mondiaux dans sa spécialité. Avec des bureaux à Paris, New York, Singapour et Beyrouth, l'offre d'Astellia est commercialisée dans plus de 60 pays.

Les solutions Astellia couvrent notamment les technologies GSM/GPRS/UMTS depuis l'accès jusqu'au cœur du réseau. Elles contribuent à augmenter les revenus de ses clients grâce à un accès simple et rapide aux indicateurs les plus pertinents en vue d'une amélioration de la qualité de service et de la fidélisation de leur clientèle.

La société propose également des services d'audit, de formation et d'assistance. En 2006, Astellia a réalisé un chiffre d'affaires de 16,5 millions d'€uros.

Contacts



Christian Queffelec, Président Directeur Général
Tel.: +33 (0)2 99 04 80 60
info@astellia.com

CALYPTUS

Marie EIN / Mathieu CALLEUX
Communication Financière
Tel.: +33 (0)1 53 65 68 68
astellia@calyptus.net

Avertissement

Ce communiqué, et les informations qu'il contient, ne constitue ni une offre de vente ou de souscription, ni la sollicitation d'un ordre d'achat ou de souscription, des actions Astellia dans un quelconque pays.

Ce communiqué ne constitue pas une offre d'achat ou de souscription de valeurs mobilières aux Etats-Unis d'Amérique. Les valeurs mobilières mentionnées dans le présent communiqué n'ont pas été, et ne seront pas, enregistrées au titre du United States Securities Act de 1933, tel que modifié (le « Securities Act »), et ne peuvent être offertes ou vendues aux Etats-Unis d'Amérique, en l'absence d'un tel enregistrement ou d'une dispense d'enregistrement prévue par le Securities Act. Toute offre de valeurs mobilières au public aux Etats-Unis sera réalisée au moyen d'un prospectus disponible auprès de la Société et contenant des informations détaillées sur la Société, ses dirigeants et ses états financiers. La Société n'a pas l'intention d'enregistrer l'offre en totalité ou en partie aux Etats-Unis ni de faire appel public à l'épargne aux Etats-Unis.

Ce communiqué ne constitue pas une sollicitation ni n'est conçu comme étant une incitation à une activité d'investissement aux fins de la Section 21 du Financial Services and Markets Act 2000, tel qu'amendé (« FSMA »). Ce communiqué est exclusivement destiné (i) aux personnes qui se trouvent hors du Royaume-Uni ; ou (ii) aux personnes au Royaume-Uni qui sont des « investisseurs qualifiés » au sens de l'Article 2(1)(e) de la Directive 2003/71/EC, et incluant les personnes qui au sens de toute mesure d'application pertinente dans chaque Etat membre de cette directive sont aussi (a) des personnes autorisées par le FSMA ou qui ont une expérience professionnelle en matière d'investissements et qui répondent à la définition d'investisseur professionnel de l'article 19 du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotions) Order 2005 tel qu'amendé (le « Règlement ») ou (b) des institutions ou sociétés qui sont soumises à l'article 49(2)(a) à (d) du Règlement (« high net worth persons »), ou (c) toutes autres personnes à qui ce communiqué peut être légalement adressé en application de la Section 21 du FSMA (toutes ces personnes étant désignées comme étant les « Personnes Concernées »). Toute personne au Royaume-Uni qui n'est pas une personne concernée ne doit pas utiliser ou invoquer ce communiqué.

La distribution de ce communiqué dans certains pays peut constituer une violation de la législation applicable.